

14ème législature

Question N° : 93607	De M. Serge Grouard (Les Républicains - Loiret)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >programmes	Analyse > orthographe. réforme. perspectives.
Question publiée au JO le : 01/03/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Serge Grouard attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme de l'orthographe qui entrera en vigueur en septembre 2016. L'Académie française, dont l'avis de 1990 sur lequel s'appuie cette réforme avait également clairement précisé qu'elle était opposée à toute modification autoritaire de l'orthographe, s'interroge aujourd'hui « sur les raisons de l'exhumation par le ministère de l'Éducation nationale d'un projet vieux d'un quart de siècle et qui, à quelques exceptions près, n'a pas reçu la sanction de l'usage. Plus que la maîtrise de l'orthographe, défailante, c'est la connaissance même des structures de la langue et des règles élémentaires de la grammaire qui fait complètement défaut à un nombre croissant d'élèves, comme le montrent les enquêtes internationales menées ces dernières années, qui, toutes, attestent le net recul de la France par rapport à d'autres pays européens dans le domaine de la langue » (déclaration officielle de l'Académie française du 11 février 2016). Et nous nous interrogeons avec elle. Nos enfants sont la richesse de la France, son avenir. Ils méritent mieux qu'un appauvrissement de ce que la langue française a à leur léguer. Ils méritent au contraire d'être guidés dans l'apprentissage du magnifique héritage qu'elle leur offre. Il lui demande donc de revenir sur l'application d'un texte dont l'objectif, détourné, n'était pas de s'imposer à tous.